

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014**

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 2 juin 2014, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 heures.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Carole Brochu  
Martin Boisvert  
Diane Rhéaume

Daniel Blais  
Bernyce Turmel  
Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2014-06-151

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption du procès-verbal ;
  - 3.1. Séance ordinaire du 5 mai 2014 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et charges au 31 mai 2014 ;
8. Indicateurs de gestion 2013 ;
9. Adoption de règlement ;
  - 9.1. Règlement no 260-2014 décrétant un emprunt et des dépenses de 3 117 571 \$ relatif à des travaux d'infrastructures pour la phase 3 du développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin» ;
10. Demande de soumissions ;
  - 10.1. Lignage de rues ;
11. Inspection municipale ;
  - 11.1. Travaux à autoriser ;
12. Inspection en bâtiments ;
  - 12.1. Émission des permis ;
  - 12.2. Dossiers des nuisances et autres ;
13. Sécurité incendie ;
  - 13.1. Demandes du directeur ;
  - 13.2. Embauche d'étudiants ;
  - 13.3. Démission d'un pompier ;
  - 13.4. Renouvellement du contrat avec la Croix-Rouge ;

14. Comité consultatif d'urbanisme ;
  - 14.1. Demande de dérogation mineure ;
    - 14.1.1. 9072-7892 Québec inc. ;
15. Commission de protection du territoire agricole du Québec ;
  - 15.1. Demandes d'autorisation ;
    - 15.1.1. Monsieur Régnald Roy, madame Julie Dubois et monsieur Michel Haché, Marie-Paule Hébert ;
    - 15.1.2. Ferme Larose et Frères inc. ;
16. Agrandissement et rénovation du garage municipal ;
  - 16.1. Avenants de modification au contrat ;
  - 16.2. Les Structures Pelco inc. ;
    - 16.2.1. Recommandation de paiement no 2 ;
17. Domaine-du-Vieux-Moulin/phase 3 ;
  - 17.1. Dépôt de soumissions ;
    - 17.1.1. Services en arpentage ;
  - 17.2. Demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques ;
    - 17.2.1. Gestion des eaux pluviales ;
18. Parc de l'Aréna - phase 2 ;
  - 18.1. Dépôts de soumissions ;
    - 18.1.1. Sentier pédestre ;
    - 18.1.2. Réfection du terrain de tennis ;
    - 18.1.3. Écran numérique extérieur ;
  - 18.2. Autres travaux ;
19. Ministère des Transports ;
  - 19.1. Reddition de comptes 2013 ;
20. Expo St-Isidore /Bassin de la Chaudière ;
  - 20.1. Location d'un kiosque ;
21. Divers ;
  - 21.1. Motion de félicitations - École Barabé-Drouin - Prix Défi Pierre Lavoie ;
  - 21.2. Avis de motion - règlement no 261-2014 portant sur la localisation des cases de stationnement pour les types de résidences jumelées en zone résidentielle périmètre urbain et l'agrandissement de la zone M-5 à même une partie de la zone I-1 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014 et 259-2014)».
22. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2014-06-152     3.1. Séance ordinaire du 5 mai 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU,  
 APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Divers citoyens questionnent relativement à la réglementation sur les arbres, le rejet du gazon à l'extérieur des terrains, le mauvais état de la chaussée à la hauteur du 209

Sainte-Geneviève, les travaux de balayage des rues et la réfection de la voie ferrée sur la route du Vieux-Moulin. Monsieur le maire fournit les explications appropriées. Un citoyen demande également que des dos d'âne soient installés dans la rue des Merles. Des vérifications seront effectuées à cet effet.

## **5. CORRESPONDANCE**

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

**2014-06-153**      **Centre local de développement de La Nouvelle-Beauce - tournoi de golf des gens d'affaires de la Nouvelle-Beauce**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise un (1) représentant à participer au tournoi de golf des gens d'affaires du Centre local de développement de La Nouvelle-Beauce, qui se tiendra le 12 juin 2014 aux Clubs de Dorchester et de Beauce, au coût de cent cinquante dollars (150,00 \$), taxes non applicables.

Adoptée

**2014-06-154**      **Les Journées de la culture - proclamation**

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Saint-Isidore et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année

dans le but de manifester de façon tangible l'attachement que la municipalité de Saint-Isidore porte à la culture.

Adoptée

**2014-06-155 Enviro-Cycle inc. - asphalte recyclé**

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de demander à Sylvain, Parent, Gobeil, Simard, s.e.n.c.r.l. leur avis concernant les orientations à prendre relativement à la non-conformité de l'asphalte recyclé posé dans le parc industriel en août 2011 par Enviro-Cycle inc. (dossier 1517-43 / S-767) et ce, afin de respecter les délais requis pour poursuivre ladite entreprise, s'il y a lieu.

Adoptée

**2014-06-156 Défi-Santé Nouvelle-Beauce - 5 à 7 animé**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise un (1) représentant à participer à un «5 à 7 animé» ayant comme objectif de récompenser les différents gagnants aux Défis-Santé 2014, qui se tiendra le 3 juin 2014 à Sainte-Marie.

Adoptée

**2014-06-157 CSSS Alphonse-Desjardins, CLSC de Nouvelle-Beauce - enquête sur le développement des enfants à la maternelle**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise deux (2) représentants à participer à une rencontre présentant les résultats d'une enquête à l'échelle nationale sur le développement des enfants à la maternelle, qui se tiendra le 3 juin 2014 à Sainte-Marie.

Adoptée

**2014-06-158 Conseil de bassin de la rivière Etchemin - séance de consultation**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine la participation d'un (1) représentant à une séance de consultation visant à réaffirmer les priorités du nouveau Plan directeur de l'eau pour la Zone Etchemin 2015-2020 (incluant le

secteur de Lévis-est), organisée par le Conseil de bassin de la rivière Etchemin, qui s'est tenue le 26 mai 2014 à Saint-Henri.

Adoptée

**2014-06-159**      **Conseil de bassin de la rivière Etchemin - berce du Caucase - accès aux terres agricoles et lots riverains**

ATTENDU QUE par la résolution 2013-12-327, la municipalité de Saint-Isidore adressait une requête au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques afin d'obtenir une autorisation extraordinaire pour l'emploi localisé d'herbicides en bande riveraine et ce, afin d'éradiquer la berce du Caucase sur les berges infestées du ruisseau Fourchette et de ses tributaires ;

ATTENDU QUE la municipalité doit autoriser des personnes-ressources à circuler aux endroits ciblés afin d'assurer le suivi du plan d'action relatif à l'éradication de ladite berce du Caucase ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise messieurs Clovis Arguin, Guillaume Beaulieu et Tommy Dubreuil, à circuler aux endroits ciblés sur le territoire et ce, afin de procéder aux opérations de lutte à la berce du Caucase.

Adoptée

**2014-06-160**      **Carrefour Action municipale et famille**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,  
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise un (1) membre à assister à une soirée de formation et d'information permettant à l'élu responsable de questions familiales et aînées à mieux connaître son rôle, d'échanger avec d'autres responsables et être sensibilisé aux enjeux et services du Carrefour Action municipale et famille, qui se tiendra le 16 juin 2014 à Sainte-Marie.

Adoptée

**2014-06-161**      **Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches - assemblée annuelle**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise deux (2) représentants à participer à la 37<sup>e</sup> assemblée annuelle du Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, qui se tiendra le 10 juin 2014 à Québec.

Adoptée

**2014-06-162**      **Comité de bassin de la rivière Chaudière - assemblée annuelle**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,

APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise un (1) représentant à assister à l'assemblée annuelle du Comité de bassin de la rivière Chaudière qui se tiendra le 19 juin 2014 à Sainte-Marie.

Adoptée

Le conseil convient de :

- reporter leur décision relative au colloque annuel de la Fondation Rues principales qui se tiendra le 24 septembre 2014 à Québec, aux assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendront à Québec les 25, 26 et 27 septembre 2014 et au dépôt de propositions à être présentées lors des assises annuelles de la FQM ;
- transmettre aux responsables du Centre municipal, de la FADOQ, du Gîte de Saint-Isidore et Comité famille et aînés l'appel de propositions du programme Nouveaux Horizons pour les aînés ;
- prendre acte du dépôt du compte rendu relatif à la participation du directeur du service incendie au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui s'est tenu du 16 au 20 mai 2014.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- recherche de bénévoles pour faire partie du conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce et du Défi-Santé Nouvelle-Beauce ;
- candidature au prix Jean-Pierre Bélanger de l'Association pour la santé publique du Québec.

2014-06-163

## **6. COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 1776 à 1789 inclusivement, les chèques nos 10621 à 10671 inclusivement et les salaires, totalisant cinq cent vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-huit dollars et deux cents (527 298,02 \$).

Adoptée

## **7. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 31 MAI 2014**

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et charges au 31 mai 2014.

## **8. INDICATEURS DE GESTION 2013**

Le conseil prend acte du dépôt des indicateurs de gestion 2013 et ce, conformément à la Loi. Monsieur le maire dresse un résumé de ces derniers.

## **9. ADOPTION DE RÈGLEMENT**

### **9.1. Règlement no 260-2014 décrétant un emprunt et des dépenses de 3 117 571 \$ relatif à des travaux d'infrastructures pour la phase 3 du développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin»**

2014-06-164

ATTENDU QU'en vue d'offrir des terrains aptes à la construction de nouvelles résidences, la municipalité de Saint-Isidore a comme projet des travaux d'infrastructures pour la phase 3 du développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin» ;

ATTENDU QUE les travaux sont prévus être effectués sur les lots 4 955 626 et 4 955 629, propriété de la municipalité de Saint-Isidore, dont le plan est annexé au présent règlement pour en faire partie en annexe «A» ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour défrayer le coût desdits travaux ;

ATTENDU QUE le règlement est adopté conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement avec dispense de lecture a été donné par Daniel Blais, conseiller, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2014 ;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LE RÈGLEMENT NO 260-2014 ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

#### **ARTICLE 1 : TITRE**

Le présent règlement porte le titre de «Règlement no 260-2014 décrétant un emprunt et des dépenses de 3 117 571 \$ relatif à des travaux d'infrastructures pour la phase 3 du développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin».

#### **ARTICLE 2 : PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long.

#### **ARTICLE 3 : TRAVAUX AUTORISÉS**

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux d'infrastructures pour la phase 3 du développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin» (nouvelles rues, aqueduc, égout sanitaire et pluvial, éclairage public, etc.) selon le plan et l'estimé préparé par Roche ltée, Groupe-conseil en date du 28 mai 2014, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes «B» et «C».

#### **ARTICLE 4 : DÉPENSES AUTORISÉES**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 3 117 571 \$ pour l'application du présent règlement relatif à des travaux d'infrastructures de la phase 3 du développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin», le tout incluant les frais, les

imprévus et les taxes, réparti comme suit :

|                               |                   |
|-------------------------------|-------------------|
| • Travaux :                   | 2 318 710 \$      |
| • Imprévus :                  | 231 871 \$        |
| • Honoraires professionnels : | 231 871 \$        |
| • Frais de financement        | 231 871 \$        |
| • Taxes                       | <u>103 248 \$</u> |
|                               | 3 117 571 \$      |

#### **ARTICLE 5 : EMPRUNT AUTORISÉ**

Aux fin d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 3 117 571 \$, sur une période de vingt (20) ans.

#### **ARTICLE 6 : SOMMES ENGAGÉES**

Pour pourvoir aux présentes dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, le conseil est par le présent règlement autorisé à affecter une partie des revenus généraux de la municipalité.

#### **ARTICLE 7 : AFFECTATION**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **ARTICLE 8 : APPROPRIATION D'OCTROIS, DE SURPLUS ET DE CONTRIBUTION**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense.

Le conseil affecte à la réduction de la dette une partie des sommes équivalente au coût des travaux, lequel coût est inclus dans le prix de vente des terrains du développement résidentiel concerné, soit la phase 3 «Domaine-du-Vieux-Moulin».

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toutes subventions payables sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### **ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté ce 2 juin 2014.

Réal Turgeon,  
Maire

Louise Trachy,  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*



## **10. DEMANDE DE SOUMISSIONS**

### **10.1. Lignage de rues**

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

2014-06-165

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation pour des travaux de marquage de chaussée auprès de fournisseurs présélectionnés.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard mercredi, le 25 juin 2014, 14 h 30.

Adoptée

## **11. INSPECTION MUNICIPALE**

2014-06-166

### **11.1. Travaux à autoriser**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

#### **COÛTS ESTIMÉS** (incluant les taxes)

##### **Centre municipal**

Contrat d'entretien de la génératrice,  
incluant huile, filtres et additif  
*Fournisseur : Génératrice Drummond*

419,14 \$

##### **Nettoyage de fossé**

Rang Dalhousie  
*Fournisseurs : entrepreneurs locaux*

4 945,07 \$

##### **Remplacement de ponceaux**

Rang Dalhousie  
Intersection route Coulombe/rang St-Jacques sud  
*Fournisseurs : entrepreneurs locaux*

2 412,75 \$  
2 412,75 \$

Adoptée

## **12. INSPECTION EN BÂTIMENTS**

### **12.1. Émission des permis**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de mai 2014.

## **12.2. Dossiers des nuisances et autres**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de mai 2014.

### **2014-06-167 Inspection en bâtiments - dossiers des nuisances - lot 3 174 053**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore oblige l'implantation d'un arbre en cour avant de tout nouveau bâtiment principal situé dans le développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin» ;

ATTENDU QUE madame Amélie Couture et monsieur Tony Fortier, propriétaires du lot 3 174 053 au cadastre du Québec, situé sur la rue des Pinsons, demandent l'autorisation de ne pas remplacer l'arbre mort, étant donné que l'aménagement paysager est finalisé ;

ATTENDU QUE certaines situations particulières rendent impossibles l'application dudit règlement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne exceptionnellement d'autoriser les propriétaires du lot 3 174 053 à substituer l'arbre mort en cour avant par un arbuste.

Adoptée

## **13. SÉCURITÉ INCENDIE**

### **13.1. Demandes du directeur**

Aucun sujet.

### **2014-06-168 13.2. Embauche d'étudiants**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore procède à l'embauche de deux (2) étudiants, soit messieurs Maxime Fortin et Mathieu Fournier afin d'effectuer simultanément des visites préventives en sécurité incendie et le recensement des chiens sur le territoire.

QUE les conditions d'embauche soient celles en vigueur à la municipalité.

Adoptée

### **13.3. Démission d'un pompier**

Le conseil prend acte de la démission du pompier Pyer-Luc Hallé au sein du service en sécurité incendie de Saint-Isidore et ce, à compter du 11 mai 2014.

### **2014-06-169 13.4. Renouvellement du contrat avec la Croix-Rouge**

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,

APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle l'entente pour les services aux sinistrés avec La Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, pour une durée de trois (3) ans et ce, aux conditions énoncées dans la proposition soumise.

QUE le conseil s'engage à verser pour la campagne de collecte de fonds de la Croix-Rouge un montant annuel équivalent à quinze cents (0,15 \$) per capita pour les années 2014, 2015 et seize cents (0,16 \$) per capita pour l'année 2016.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur représentant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

#### **14. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

##### **14.1. Demande de dérogation mineure**

###### **14.1.1 9072-7892 Québec inc.**

Sujet reporté.

#### **15. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

##### **15.1. Demandes d'autorisation**

2014-06-170

###### **15.1.1. Monsieur Rénaud Roy, madame Julie Dubois et monsieur Michel Haché, madame Marie-Paule Hébert**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Rénaud Roy est propriétaire du lot 3 029 276 au cadastre du Québec, situé dans la route du Vieux-Moulin à Saint-Isidore, d'une superficie de deux cent quatre-vingt-sept mètres carrés et trois dixièmes (287,3 m.c.) ;

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Dubois et monsieur Michel Haché sont propriétaires du lot 3 029 277 au cadastre du Québec, situé dans la route du Vieux-Moulin à Saint-Isidore, d'une superficie de trois cent trente-deux mètres carrés et six dixièmes (332,6 m.c.) ;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Paule Hébert est propriétaire du lot 3 029 278 au cadastre du Québec, situé dans la route du Vieux-Moulin à Saint-Isidore, d'une superficie de six cent quatre-vingt-trois mètres carrés et huit dixièmes (683,8 m.c.) ;

CONSIDÉRANT QUE lesdits propriétaires désirent acquérir une étendue de terrain faisant partie du lot 5 059 011, propriété de Grains L.T.I. inc., représentant sept cent soixante-et-onze mètres carrés (771 m.c.), afin d'augmenter la superficie de leur terrain résidentiel, et ce, répartie comme suit :

- Monsieur Rénaud Roy 306,9 m.c.
- Madame Julie Dubois et monsieur Michel Haché 187,3 m.c.
- Madame Marie-Paule Hébert 276,8 m.c.

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté est sans impact sur les activités agricoles environnantes ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande de monsieur Régnald Roy, madame Julie Dubois et monsieur Michel Haché ainsi que madame Marie-Paule Hébert auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'aliénation d'une partie du lot 5 059 011.

QUE le conseil informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée

2014-06-171

**15.1.2. Ferme Larose et Frères inc.**

CONSIDÉRANT QUE Ferme Larose et Frères inc., entreprise agricole en production laitière et en production avicole, est propriétaire des lots 3 028 430, 3 028 431, 3 028 442, 3 028 443, 3 028 528, 3 028 529, 3 028 530, 3 028 531, 3 028 532, 3 028 534, 3 028 535, 3 028 536, 3 029 170, 3 029 175 au cadastre du Québec, situés dans le rang de la Grande-Ligne à Saint-Isidore, d'une superficie totale de cent cinquante-et-un hectares et six dixièmes (151,6 ha) ;

CONSIDÉRANT QUE Ferme Larose et Frères inc. désire procéder au morcellement de l'entreprise d'une superficie de quarante-neuf hectares et deux dixièmes (49,2 ha) composée des lots 3 028 430, 3 028 431, 3 028 442 et 3 028 443 au cadastre du Québec et ce, en vue de former une ferme laitière en faveur d'un des actionnaires, soit monsieur Steev Larose ;

CONSIDÉRANT QUE Ferme Larose et Frères inc. a aussi pour objectif de reconfigurer l'emplacement résidentiel de monsieur André Larose bénéficiant de droits acquis en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement de la résidence de monsieur André Larose au 136 rang de la Grande-Ligne est situé près des bâtiments agricoles et qu'un échange de terrain est prévu avec Ferme Larose et Frères inc. ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté est sans impact sur les activités agricoles environnantes ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande de Ferme Larose et Frères inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'aliénation des lots 3 028 430, 3 028 431, 3 028 442 et 3 028 443.

QUE le conseil informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée

## **16. AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION DU GARAGE MUNICIPAL**

### **16.1. Avenants de modification au contrat**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

2014-06-172

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les modifications suivantes au contrat concernant les travaux d'agrandissement et de rénovation du garage municipal par Les Structures Pelco inc., les prix incluent les taxes :

- |  |              |
|--|--------------|
| • Avenant 12 - directrice D-A14<br>Ajout d'une fosse de retenue                                      | 4 839,95 \$  |
| • Avenant 13 - directive D-A15<br>Conduite de gaz propane, aménagement<br>extérieur et porte d'homme | 57 685,26 \$ |
| • Avenant 14 - directive AE-04<br>Ajout d'une rigole   | 646,69 \$    |
| • Avenant 15 - directive D-A16<br>Évents et aérotherme   | 6 255,04 \$  |
| • Avenant 16 - directive D-A18<br>Raccord réservoir d'eau et conduites                               | 1 105,27 \$  |
| • Avenant 17 - directive D-A19<br>Localisation des bollards  | 0,00 \$      |
| • Avenant 18 - directive D-A21<br>Enduit acrylique pourtour portes de garage                         | 1 241,73 \$  |
| • Avenant 19 - directive D-A22<br>Remplacement d'un ventilateur                                      | 287,15 \$    |
| • Avenant 20 - directive AE-06<br>Modifications des cases de stationnement                           | ( 569,13 \$) |

Adoptée

### **16.2. Les Structures Pelco inc.**

2014-06-173

#### **16.2.1. Recommandation de paiement no 2**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la recommandation de paiement no 2 concernant les travaux d'agrandissement et de rénovation du garage municipal à Les Structures Pelco inc., au montant de deux cent quatre-vingt-deux mille six cent quarante-quatre dollars et vingt-trois cents (282 644,23 \$), incluant les taxes.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

## **17. DOMAINE DU-VIEUX-MOULIN / PHASE 3**

### **17.1. Dépôt de soumissions**

2014-06-174

#### **17.1.1. Services en arpentage**

ATTENDU QUE par la résolution 2014-04-109, la municipalité de Saint-Isidore

demandait des soumissions sur invitation pour des services en arpentage dans le projet Domaine-du-Vieux-Moulin / phase 3 ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues, excluant les taxes :

|   | Forfaitaire                       |                     | Horaire             | Unitaire         |                    |
|---|-----------------------------------|---------------------|---------------------|------------------|--------------------|
|   | Arpentage<br>Piquetage<br>Repères | Registre<br>Foncier | Levés<br>techniques | 1ere<br>parcelle | Parcelle<br>Suppl. |
| Arpent-Expert inc.                          | 30 000 \$                         | 1 670 \$            | 120 \$              | 400 \$           | 150 \$             |
| Groupe Giroux,<br>arpenteurs-géomètres inc. | 70 000 \$                         | 1 460 \$            | 1 200 \$            | 300 \$           | 75 \$              |
| Stéphane Roy,<br>arpenteur-<br>Géomètre     | 71 500 \$                         | 1 500 \$            | 95 \$               | 325 \$           | 150 \$             |

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour des services en arpentage dans le projet domiciliaire Domaine-du-Vieux-Moulin/phase 3 à Arpent-Expert inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût total de trente-six mille cent soixante-deux dollars et cinquante cents (36 162,50 \$), incluant les taxes, et ce, réparti comme suit :

|   |                         |
|---|-------------------------|
| Frais d'arpentage incluant piquetage, repères           | 34 492,50 \$            |
| Frais de recherche au registre foncier et dépôt du plan | 1 670,00 \$             |
| Levés techniques  | 137,97 \$/hre           |
| Descriptions techniques pour services publics           | 459,90 \$/1ere parcelle |
|   | 172,46 \$/parc. supp.   |

QUE les présentes dépenses soient payées à même le surplus accumulé non affecté.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs.

Adoptée

**17.2. Demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques**

2014-06-175

**17.2.1. Gestion des eaux pluviales**

ATTENDU QUE par la résolution 2014-04-110, le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise Roche ltée, Groupe-conseil, à préparer et présenter au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques une demande d'autorisation en vertu de la Loi sur la Qualité de l'Environnement concernant le prolongement des réseaux d'égout domestique et pluvial, incluant le service d'aqueduc s'il y a lieu, pour la phase 3 du Domaine-du-Vieux-Moulin ;

ATTENDU QUE le conseil désire apporter une spécification à ladite résolution ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore s'engage auprès du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques à entretenir les ouvrages de contrôle des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien relativement au prolongement des réseaux d'égout domestique et pluvial, incluant le service d'aqueduc s'il y a lieu, pour la phase 3 du Domaine-du-Vieux-Moulin.

Adoptée

## **18. PARC DE L'ARÉNA - PHASE 2**

### **18.1. Dépôts de soumissions**

2014-06-176

#### **18.1.1. Sentier pédestre**

ATTENDU QUE par la résolution 2014-05-149, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions sur invitation pour la réalisation d'un sentier pédestre dans le parc situé à l'arrière de l'Aréna ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues, excluant les taxes :

- |                                 |              |
|---------------------------------|--------------|
| • Construction P.E. Pageau inc. | 80 001,00 \$ |
| • Gilles Audet Excavation inc.  | 93 770,00 \$ |
| • Nasco inc.                    | 85 005,36 \$ |
| • Pavage Gilles Audet inc.      | 70 928,00 \$ |

ATTENDU QUE la soumission déposée par Pavage Gilles Audet inc. n'est pas conforme et doit être rejetée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour les travaux relatifs à la réalisation d'un sentier pédestre dans le parc situé à l'arrière de l'Aréna à P.E. Pageau inc., soumissionnaire conforme, au coût total de quatre-vingt-onze mille neuf cent quatre-vingt-un dollars et quinze cents (91 981,15 \$), incluant les taxes.

QUE le montant des présentes dépenses soit emprunté au fonds de roulement, pour une durée maximale de cinq (5) ans, remboursable annuellement à compter de l'année 2015.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs.

Adoptée

2014-06-177

#### **18.1.2. Réfection du terrain de tennis**

ATTENDU QUE par la résolution 2014-05-149, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions sur invitation pour la réfection du terrain de tennis dans le parc situé à l'arrière de l'Aréna et ce, selon deux (2) options, soit revêtement bitumineux ou revêtement sportif modulaire Sport Deck de Sport Court ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues, excluant les taxes :

| Revêtement bitumineux                     |              |
|---|--------------|
| Construction BML, division de Sintra inc. | 28 248,00 \$ |
| Construction P.E. Pageau inc.             | 19 365,00 \$ |
| Gilles Audet Excavation inc.              | 22 244,99 \$ |
| Les Entreprises Lévisiennes inc.          | 22 700,00 \$ |
| Nasco inc.                                | 32 308,40 \$ |
| Pavage Gilles Audet inc.                  | 19 000,00 \$ |

| Revêtement sportif modulaire Sport Deck de Sport Court |              |
|--|--------------|
| Distribution Couvre-planchers Élite inc.               | 64 970,00 \$ |
| Profab 2000 inc.                                       | 74 026,00 \$ |
| Tapico Québec inc.                                     | 68 902,00 \$ |

ATTENDU QUE le conseil privilégie le revêtement bitumineux pour la réfection du terrain de tennis ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour les travaux relatifs à la réfection du terrain de tennis dans le parc situé à l'arrière de l'Aréna à Pavage Gilles Audet inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût total de vingt-et-un mille six cent quarante-cinq dollars et soixante-quinze cents (21 645,75 \$), incluant les taxes.

QUE le montant des présentes dépenses soit emprunté au fonds de roulement, pour une durée maximale de cinq (5) ans, remboursable annuellement à compter de l'année 2015.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs.

Adoptée

2014-06-178

### 18.1.3. Écran numérique extérieur

ATTENDU QUE par la résolution 2014-05-149, la municipalité de Saint-Isidore demandait des soumissions sur invitation pour l'acquisition et l'installation d'un écran numérique extérieur au Centre municipal ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues, excluant les taxes :

| Soumissionnaires            | Proposition A<br>(5 pi x 5 pi 9 po x 0,8 po) |                     | Proposition B<br>(5 pi x 6 pi 7 po x 0,8 po) |                     | Proposition C<br>(5 pi x 7 pi 6 po x 0,8 po) |                     |
|-----------------------------|--|---------------------|--|---------------------|--|---------------------|
|                             | Option 1<br>(10 mm)                          | Option 2<br>(16 mm) | Option 1<br>(10 mm)                          | Option 2<br>(16 mm) | Option 1<br>(10 mm)                          | Option 2<br>(16 mm) |
| Les Enseignes Clerjean inc. | 35 362 \$                                    | 31 105 \$           | 37 667 \$                                    | 34 134 \$           | 42 276 \$                                    | 37 244 \$           |
| Les Enseignes Simon inc.    | ---  | 33 106 \$           | ---  | 36 438 \$           | ---  | 40 241 \$           |



EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour les travaux relatifs à l'acquisition et l'installation d'un écran numérique extérieur (Proposition B, Option 1) au Centre municipal à Les Enseignes Clerjean inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût total de quarante-trois mille trois cent sept dollars et soixante-trois cents (43 307,63 \$), incluant les taxes.

QUE le montant des présentes dépenses soit emprunté au fonds de roulement, pour une durée maximale de cinq (5) ans, remboursable annuellement à compter de l'année 2015.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs.

Adoptée

## **18.2. Autres travaux**

Sujet reporté plus tard lors de la séance.

## **19. MINISTÈRE DES transports**

2014-06-179

### **19.1. Reddition de comptes 2013**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de soixante-neuf mille huit cent quarante-deux dollars (69 842,00 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur lesdites routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

## **20. EXPO ST-ISIDORE/BASSIN DE LA CHAUDIÈRE**

2014-06-180

### **20.1. Location d'un kiosque**

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,  
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte la proposition de Perrier Expositions pour la location, l'installation et le démontage d'un (1) kiosque lors de l'Exposition agricole du Bassin de la Chaudière du 15 au 20 juillet 2014, au montant total de huit cent quatre-vingt-onze dollars et six cents (891,06 \$), incluant les taxes.

Adoptée

## **21. DIVERS**

### **2014-06-181 21.1. Motion de félicitations - École Barabé-Drouin - prix Défi Pierre Lavoie**

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,  
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore félicite les élèves et les professeurs de l'école Barabé-Drouin pour leur première position dans la région Chaudière-Appalaches des défis «Aiguise ta matière grise» et «Lève-toi et bouge» organisés par le Grand défi Pierre Lavoie auprès des écoles de l'ensemble du Québec.

QUE le conseil adresse des «cubes d'applaudissements» à tous les participants pour le bel honneur qui rejaillit sur Saint-Isidore.

Adoptée

### **21.2. Avis de motion - règlement no 261-2014 portant sur la localisation des cases de stationnement pour les types de résidences jumelées en zone résidentielle périmètre urbain et l'agrandissement de la zone M-5 à même une partie de la zone I-1 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014 et 259-2014)»**

Avis de motion est déposé par Diane Rhéaume, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 261-2014 portant sur la localisation des cases de stationnement pour les types de résidences jumelées en zone résidentielle périmètre urbain et l'agrandissement de la zone M-5 à même une partie de la zone I-1 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 256-2014 et 259-2014).

Diane Rhéaume,  
Conseillère

### **2014-06-182 Ajournement de l'assemblée à 20 h 50**

IL EST PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ajourner la présente assemblée. Il est 20 h 50.

**Réouverture de l'assemblée à 21 h 00**

IL EST PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2014-06-183

De procéder à la réouverture de l'assemblée. Il est 21 h 00.

2014-06-184

**18.2. Autres travaux**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le directeur des travaux publics à procéder aux achats et/ou travaux suivants relatifs à l'aménagement du parc de l'Aréna - phase 2 :

**COÛT ESTIMÉS**  
(incluant les taxes)

|   |              |
|---|--------------|
| Achat d'équipements d'entraînement                        | 25 000,00 \$ |
| Aménagement de la surface d'entraînement                  | 5 000,00 \$  |
| Achat d'une glissoire conventionnelle 6 pieds             | 2 972,00 \$  |
| Béton et excavation                                       | 1 000,00 \$  |
| Aménagement paysager                                      | 8 100,00 \$  |
| Revêtement et traçage du terrain de tennis                | 11 382,00 \$ |
| <i>Fournisseurs : entrepreneurs locaux et spécialisés</i> |              |

QUE le montant des présentes dépenses soit emprunté au fonds de roulement, pour une durée maximale de cinq (5) ans, remboursable annuellement à compter de l'année 2015.

Adoptée

**22. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

2014-06-185

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 21 HEURES 20.

Adopté ce 7 juillet 2014.

Réal Turgeon,  
Maire

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,  
Maire

\*\*\*\*\*

